

COMMUNIQUE SANCTIONNANT LE CONSEIL DES MINISTRES DU MARDI 31 JANVIER 2017

Le conseil des ministres s'est tenu, ce mardi 31 janvier 2017, au palais de la Présidence de la République, sous la présidence du Président de la République, Son Excellence, Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE.

Le conseil a :

- délibéré et adopté un (01) décret ;
- écouté deux (02) communications ;
- suivi un séminaire gouvernemental ;
- et adopté un décret de nomination.

Au titre du décret

Le décret adopté par le conseil porte création, organisation et fonctionnement de l'agence nationale de la protection civile.

Face à la récurrence des catastrophes du fait des facteurs humains et naturels, la création de l'agence nationale de la protection civile dote notre pays d'un dispositif de pilotage efficace dans la protection des populations.

L'agence a pour missions de coordonner l'ensemble des actions de prévention et de gestion des situations d'urgence, de superviser les opérations de secours et de sauvetage et la mise à jour des différents plans de prévention et de gestion de catastrophes, d'intervenir dans la préparation et l'organisation des exercices de simulation, l'information et l'éducation des populations en matière de protection civile, la formation des acteurs intervenant dans le domaine de la protection civile et de jouer le rôle d'appui-conseil dans la mise en place des plans d'intervention dans les administrations et activités de développement.

Au titre des communications

Le ministre de la sécurité et de la protection civile ; le ministre de la communication, de la culture, des sports et de la formation civique, sont intervenus pour présenter tour à tour :

1. une communication relative à la politique nationale de la protection civile à l'horizon 2030 ;
2. une communication relative aux réformes des championnats scolaires et universitaires.

La première communication présente la nouvelle politique nationale de la protection civile, ses objectifs spécifiques et ses axes stratégiques.

Cette nouvelle politique, d'une manière spécifique, vise à contribuer significativement à la réduction des mortalités liées aux catastrophes, à la préservation des biens des ménages, à la réduction des dégâts des infrastructures économiques, sociales et collectives, à l'atténuation des aléas environnementaux et à assurer la prise en compte de nouvelles menaces ainsi que les incendies, inondations et autres catastrophes.

Le Président de la République a demandé au ministre en charge du dossier de faire une présentation de cette nouvelle politique en séminaire gouvernemental afin de permettre une meilleure appropriation du sujet et de bénéficier des contributions des autres départements ministériels.

La seconde communication, se basant sur les dispositions de la loi n°2011-017 du 16 juin 2011 qui vise à faire du sport un vecteur de développement social et économique de notre pays, relève l'urgence d'engager un certain nombre de réformes dans l'organisation et la gestion des championnats scolaires et universitaires, véritables viviers des talents de nos sports.

Entre autres approches à développer, l'intégration des acteurs éducatifs dans la planification et l'organisation des différentes compétitions scolaires et universitaires, la mise en place de la fédération togolaise des sports scolaires et universitaires (FETOSSU), la signature d'un protocole de partenariat identifiant le rôle de toutes les parties prenantes et le recrutement d'une structure de marketing et de mobilisation de financement avant le redémarrage des championnats scolaires et universitaires qui sont ouverts à tous les établissements d'enseignement publics et privés du Togo.

Au titre du séminaire gouvernemental

Le conseil a suivi la synthèse des principaux résultats issus du rapport provisoire de la revue globale de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi (SCAPE) sur la période 2013-2015.

Il apparait d'une manière générale que la croissance est passée de 4,8% en 2012 à 5,3% en 2015 avec un pic à 5,9% en 2014. S'agissant du taux d'inflation, il a été maîtrisé et se situe à 1,3% pour une norme communautaire fixée à 3%.

L'analyse des résultats des enquêtes QUIBB 2006, 2011 et 2015 montre que la pauvreté a régressé sur la période au niveau national ; l'incidence de la pauvreté est passée de 61,7% en 2006 à 55,1% en 2015.

Le taux de chômage a quant à lui diminué de 3,1 point de pourcentage passant de 6,5% en 2011 à 3,4% en 2015 tandis que le taux de sous-emploi a augmenté de 2,1 point de pourcentage passant de 22,8% en 2011 à 24,9% en 2015.

En ce qui concerne les OMD, le Togo a atteint trois cibles avant l'échéance 2015 que sont :

- la réduction de moitié du nombre de personnes souffrant de faim ;
- l'intégration des principes du développement durable dans les politiques et programmes nationaux et l'inversion de la tendance à la déperdition des ressources environnementales ; et
- accorder à tous, les avantages des technologies de l'information et de la communication.

Plusieurs enseignements ont été tirés de la présentation de ces résultats qui sont repartis en termes de bonnes pratiques à pérenniser, des pratiques à renforcer et de recommandations à mettre en œuvre dans le cadre de la formulation du nouveau cadre stratégique du Plan National de Développement (PND).

A la suite de la présentation par le ministre de la planification du développement et ses collaborateurs, le Président de la République a demandé que les ministres s'impliquent davantage pour formaliser leurs observations et les transmettent au ministre afin de finaliser le rapport sur la SCAPE. Une autre rencontre permettra d'enrichir le rapport final avant sa validation en atelier national.

Au titre des nominations

Le conseil a procédé à la nomination du directeur général de la météorologie nationale au ministère des infrastructures et des transports.

Fait à Lomé le 31 janvier 2017

Le Conseil des ministres